

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2008

GÉNÉRALISATION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE - (n° 1100)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 181

présenté par

M. Sirugue, Mme Pérol-Dumont, Mme Marisol Touraine, M. Cahuzac, Mme Hoffman-Rispal, M. Philippe Martin, M. Lurel, Mme Delaunay, M. Marsac, Mme Oget, M. Rogemont, Mme Carrillon-Couvreur, M. Liebgott, Mme Génisson, M. Gille, Mme Iborra, M. Néri, Mme Biémouret, M. Bartolone, M. Manscour, Mme Bouillé, Mme Robin-Rodrigo, Mme Crozon et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 2

Après le mot :

« conclu »,

rédiger ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 60 :

« par l'assemblée des départements de France, la caisse nationale des allocations familiales, la caisse centrale de la mutualité sociale agricole et cette institution. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les départements, chefs de file doivent être pleinement partie prenante à la négociation de cet accord dans la mesure où celui ci aura des incidences directes sur l'exercice de leurs compétences.

C'est pourquoi, un simple avis ne peut suffire.

Tel est l'objectif de cet amendement.